

Transports et environnement

CHANGEMENTS CLIMATIQUES

DÉCARBONATION

ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

PROJETS STRUCTURANTS

Les projets de loi

À l'automne, les parlementaires ont procédé à des consultations particulières et à l'étude détaillée du **projet de loi n° 61**, [Loi édictant la Loi sur Mobilité Infra Québec et modifiant certaines dispositions relatives au transport collectif](#). La Loi prévoit la création de Mobilité Infra Québec, une agence indépendante du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) qui aura pour mission « d'analyser, de planifier et de réaliser, sur mandat du gouvernement, tout projet complexe de transport³⁵ ». Le texte législatif prévoit aussi d'octroyer à cette agence le pouvoir d'acquérir, par expropriation, les immeubles qu'elle juge nécessaires à la réalisation de ses projets.

En novembre, le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Benoit Charette, a présenté le **projet de loi n° 81**, [Loi modifiant diverses dispositions en matière d'environnement](#).

Le texte législatif propose de modifier les dispositions relatives à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement contenues dans la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Il propose d'accorder au gouvernement « le pouvoir de décider que certains travaux préalables peuvent se dérouler avant la tenue de la procédure lorsque l'intérêt public le justifie³⁶ ». Ces travaux pourraient avoir lieu si le projet « participe à l'atteinte des cibles gouvernementales en matière de lutte contre les changements climatiques ou relatives aux objectifs de la transition énergétique³⁷ ».

Projet de loi n° 61

PRÉSENTATION

9 mai 2024

DERNIÈRE ÉTAPE FRANCHIE

Sanction (5 décembre 2024)

Échos médiatiques

Sébastien Tanguay,
« [Mobilité Infra Québec pourra procéder à des expropriations sans craindre le Protecteur du citoyen](#) », *Le Devoir*,
18 septembre 2024.

Louise Boisvert,
« [Mobilité Infra Québec : toujours pas d'amendement pour le tramway](#) »,
Radio-Canada,
26 novembre 2024.

Projet de loi n° 81

PRÉSENTATION

20 novembre 2024

DERNIÈRE ÉTAPE FRANCHIE

Présentation

³⁵ Gouvernement du Québec, « [Pour construire le Québec plus rapidement et à meilleur coût : le gouvernement du Québec annonce d'importants changements en matière d'infrastructures publiques](#) », communiqué de presse, 9 mai 2024.

³⁶ Projet de loi n° 81, [Loi modifiant diverses dispositions en matière d'environnement](#), notes explicatives.

³⁷ *Ibid.*, art. 87 (art. 31.4.3).

De plus, le projet de loi vise à obliger les constructeurs à augmenter l'offre de véhicules lourds électriques. En vertu d'un règlement, des crédits seraient attribués aux véhicules zéro émission et à faibles émissions.

Si le projet de loi est adopté, les manufacturiers devraient atteindre un certain nombre de crédits chaque année et le plancher serait rehaussé année après année. Les constructeurs qui vendent ou louent plus de 50 véhicules lourds y seraient assujettis. Des amendes pouvant aller jusqu'à trois millions de dollars sont prévues en cas de non-respect.

En ce qui a trait aux projets de loi publics de députés, la députée de Verdun, Alejandra Zaga Mendez, a présenté le **projet de loi n° 794**, [Loi déclarant l'engagement du Québec d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050](#).

Les autres mandats

Outre les mandats législatifs, la Commission des transports et de l'environnement a tenu une [interpellation](#), en septembre, concernant la mise en œuvre du tramway à Québec. Durant deux heures, les groupes d'opposition ont questionné la ministre des Transports et de la Mobilité durable au sujet des échéanciers du projet de tramway et d'une entente avec CDPQ Infra pour sa réalisation.

Motions présentées à l'Assemblée nationale

Durant cette période de travaux, plusieurs sujets en matière de transports et d'environnement ont fait l'objet de motions sans préavis présentées à l'Assemblée nationale. Il a notamment été question de l'interdiction de la [vente de véhicules passagers neufs à essence](#) à partir de 2035 et de l'application du [principe de pollueur-payeur](#) aux compagnies pétrolières. Une motion demandant à tous les partis représentés à la Chambre des communes à Ottawa de s'engager à maintenir le [financement du projet de tramway à Québec](#) a aussi été adoptée.

Dans les affaires inscrites par les députées et députés de l'opposition, les parlementaires ont adopté une [motion](#) pour que l'Assemblée demande au gouvernement d'évaluer et de présenter le coût des investissements nécessaires à l'adaptation aux changements climatiques de l'ensemble des infrastructures de l'État. Cela, dans les plus brefs délais. L'opposition officielle a aussi présenté une [motion](#), mais qui n'a pas été adoptée. Elle proposait que l'Assemblée nationale demande au gouvernement de prendre les dispositions nécessaires afin que le projet de loi public de député n° 694, [Loi modifiant le Code de la sécurité routière afin de lutter plus efficacement contre l'alcool au volant](#), soit étudié et adopté

Échos médiatiques

Alexandre Shields,
«[Des "travaux préalables" de projets hydroélectriques autorisés avant l'évaluation environnementale?](#)»,
Le Devoir, 25 novembre 2024.

Patrice Bergeron
[La Presse canadienne],
«[Benoit Charette dépose un projet de loi qui s'attaque aux véhicules lourds](#)»,
La Presse, 20 novembre 2024.

Projet de loi n° 794

PRÉSENTATION
7 novembre 2024

DERNIÈRE ÉTAPE FRANCHIE
Présentation

Échos médiatiques

Érik Chouinard,
«[Tramway : toujours pas d'échéancier, mais les rencontres se poursuivent](#)»,
Radio-Canada,
27 septembre 2024.

d'ici la fin de la période de travaux parlementaires. Le projet de loi, qui propose l'instauration de sanctions administratives dès l'atteinte d'un taux d'alcool de 0,05%, avait été présenté par l'opposition officielle en mars 2024.

Des pétitions présentées à l'Assemblée nationale

Lorsqu'une pétition est présentée à l'Assemblée nationale, le gouvernement doit y répondre par écrit dans les 30 jours suivant sa transmission par le secrétaire général de l'Assemblée au leader du gouvernement. Si l'Assemblée ne tient pas séance à l'expiration du délai, la réponse est déposée au plus tard à la troisième séance suivant la reprise des travaux.



Pétition

Maintien de la Traversée Rivière-du-Loup-Saint-Siméon

PRÉSENTATION 7 juin 2024

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT 1^{er} octobre 2024

Parachèvement de l'autoroute 20 de Vaudreuil-Dorion à l'Île-Perrot

PRÉSENTATION 12 septembre 2024

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT 22 octobre 2024

Octroi d'un mandat au BAPE avant la réalisation de la voie de contournement ferroviaire de Lac-Mégantic

PRÉSENTATION 24 octobre 2024

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT 6 décembre 2024

Maintien de l'accès au lac Saint-Joseph pour la population en faisant l'acquisition du site et en confiant la gestion à la SÉPAQ

PRÉSENTATION 29 novembre 2024

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT Pas déposée à ce jour

Demande visant à décréter un moratoire sur l'émission des certificats d'autorisation pour des projets en milieux humides

PRÉSENTATION 4 décembre 2024

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT Pas déposée à ce jour

Échos médiatiques

Patrice Bergeron
[La Presse canadienne],
« [Les opposants à la voie de contournement à Lac-Mégantic en croisade pour la nappe phréatique](#) »,
Le Devoir, 21 octobre 2024.

Félix Lajoie,
« [Un "blitz" pour conserver l'accès public au lac Saint-Joseph](#) »,
Le Soleil, 16 novembre 2024.

Édouard Beaudoin,
« [Rivière-du-Loup perdra la traverse au profit de Cacouna](#) », *Radio-Canada*,
19 décembre 2024.

Rapports de personnes désignées par l'Assemblée

Dans son [rapport](#) déposé à l'Assemblée nationale en novembre 2024, le **Vérificateur général du Québec** a procédé à une mise à jour de l'analyse comptable du montage financier publiée en 2018 pour le réseau express métropolitain (REM). Le VGQ conclut que le coût estimé du projet est passé de 7 milliards de dollars en 2018 à 9,4 milliards de dollars en 2024. La hausse s'explique entre autres par l'inflation, les retards causés par la pandémie, l'état de la voûte souterraine de l'avenue McGill College et la découverte d'explosifs dans le tunnel Mont-Royal.

Dans son [rapport annuel d'activités 2023-2024](#), le **Protecteur du citoyen** fait état de problèmes persistants concernant la plateforme SAAQclic. En date du 31 mars 2024, l'ombudsman recensait 617 plaintes concernant le volet permis de conduire et immatriculation de la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ). Cela représente une augmentation d'environ 83 % par rapport au nombre de plaintes reçues l'année précédente. Les enquêtes du Protecteur ont mis en lumière plusieurs anomalies relatives aux transactions financières.

Échos médiatiques

Caroline Plante
[La Presse canadienne],
« [Le coût du REM grimpe à 9,4 milliards de dollars, constate la vérificatrice générale](#) »,
Le Devoir, 20 novembre 2024.

Échos médiatiques

Justine Mercier,
« [Des "anomalies" découlant de SAAQclic continuent de causer des "préjudices"](#) »,
Le Soleil, 19 septembre 2024.

Avancement des projets de loi à la Commission des transports et de l’environnement

Avant d’être adoptés, puis sanctionnés, la plupart des projets de loi sont étudiés par l’une des neuf commissions parlementaires sectorielles. Autant l’étape des consultations (facultatives) que l’étude détaillée se déroulent généralement dans l’une de ces commissions. Le tableau suivant présente l’avancement des projets de loi étudiés par la Commission des transports et de l’environnement au cours de la période de travaux de l’automne 2024.

	 Présentation	 Consultations	 Adoption du principe	 Étude détaillée	 Rapport de commission	 Adoption	 Sanction
Projet de loi n° 61 <i>Loi édictant la Loi sur Mobilité Infra Québec et modifiant certaines dispositions relatives au transport collectif</i>							
Projet de loi n° 81 <i>Loi modifiant diverses dispositions en matière d’environnement</i>							

Légende:  Étape franchie  En cours